

LES TRAITEMENTS POSSIBLES

Étendue de la maladie au moment du diagnostic	Traitement
<p>La tumeur est non infiltrante : elle est restée cantonnée à la muqueuse de la paroi de la vessie.</p>	<p>La tumeur est enlevée en passant par l'urètre au cours d'une opération sous anesthésie appelée résection transurétrale de la vessie (RTUV), autrement dit, à travers l'urètre.</p> <p>Cette opération est suivie, dans les heures qui suivent, d'une instillation postopératoire précoce (dite IPOP) dans la vessie, de mitomycine C, médicament de chimiothérapie. Puis, selon le risque de récurrence ou de progression, des instillations complémentaires dans la vessie de mitomycine C ou de BCG (produit d'immunothérapie) peuvent être nécessaires.</p> <p>Pour certaines tumeurs à risque élevé de récurrence ou de progression, une opération qui consiste à enlever la vessie peut être envisagée après la RTUV ou après l'échec d'un traitement par instillation de BCG.</p>
<p>La tumeur est infiltrante et localisée.</p>	<p>Le traitement de référence est la chirurgie : la vessie doit être enlevée, ainsi que les ganglions proches de la vessie. Chez l'homme, la prostate et les vésicules séminales sont également ôtées, parfois l'urètre si celui-ci est atteint. Chez la femme, l'utérus et l'urètre sont habituellement enlevés ainsi qu'une partie du vagin.</p> <p>Selon les situations (votre état général, vos symptômes, le stade de la tumeur...), une chimiothérapie pourra vous être proposée. Cette chimiothérapie est parfois effectuée pour diminuer la taille de la tumeur avant l'opération ou si les ganglions, la graisse autour de la vessie et les organes proches de la vessie sont atteints. C'est ce qu'on appelle une chimiothérapie néoadjuvante. Cette situation est la plus fréquente.</p> <p>Si la chimiothérapie n'a pas été réalisée avant la chirurgie, elle peut être prescrite, dans certains cas, après la chirurgie ; c'est une chimiothérapie adjuvante.</p> <p>La chimiothérapie est administrée par voie intraveineuse (par les veines).</p> <p>Dans certains cas particuliers, il arrive que la vessie ne puisse pas être enlevée ou alors l'est de façon incomplète. Il pourra alors vous être proposé un traitement de chimiothérapie, éventuellement associé à une radiothérapie de façon concomitante.</p>
<p>Le cancer s'est propagé à des organes éloignés de la vessie : des métastases ont été détectées.</p>	<p>Le traitement repose sur une chimiothérapie intraveineuse. Si la chimiothérapie a stabilisé l'évolution de la maladie, une radiothérapie, ou une chirurgie des métastases, peut être envisagée. Une radiothérapie palliative ou d'autres prises en charge peuvent être proposées en cas de symptômes (douleurs, saignements, envies d'uriner trop fréquentes...).</p>